

CoRDiS

Rôle de la séance publique du 20/07/2020

10h30

Dans le contexte sanitaire actuel et des consignes émises par les pouvoirs publics qui imposent d'observer des mesures de précautions exceptionnelles, il est nécessaire de limiter l'affluence du public et d'assurer le respect d'une distance minimale entre les personnes présentes lors de la séance publique du CoRDiS.

En raison du nombre limité de places disponibles dans la salle des séances publiques du comité, l'accès en est, en priorité, réservé aux parties et leurs représentants.

Les personnes qui souhaitent néanmoins assister aux séances publiques sont priées de s'adresser au greffe du CoRDiS par courrier électronique à l'adresse suivante : greffe-cordis@cre.fr ou par téléphone au 01 44 50 41 00, au plus tard le vendredi 17 juillet à 17h00.

Les participants seront invités à se présenter à l'accueil de la CRE et à respecter les gestes barrières (port du masque obligatoire, désinfection des mains avec une solution hydroalcoolique et respect des règles de distanciation sociale).

Dossier n° 03-38-20 Rapporteur : Mme Jennifer CORRADI

Demande de règlement de différend

Nom des parties Représentant des parties

Demandeur: Parc éolien de Peyrelevade Gentioux Maître Nicolas CASTELLAN

Défendeur : Société Enedis Maître Jérôme LEPEE